



La mission sénatoriale sur la Nouvelle-Calédonie appelle à "renouer rapidement le dialogue"

Une délégation de la commission des Lois du Sénat s'est rendue en Nouvelle-Calédonie afin de travailler sur "l'avenir institutionnel" de la collectivité calédonienne.

La délégation était composée du président de la commission, M. François-Noël BUFFET, sénateur (LR) du Rhône, et de ses deux prédécesseurs, les anciens ministres Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, et Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret.

Le rapport, établi après de nombreuses auditions, à Paris et en Nouvelle-Calédonie, sera présenté à la rentrée aux membres de la commission des Lois. "Nous avons beaucoup écouté, c'est l'objectif que nous nous étions fixés. L'enjeu était, dans un climat de tension et d'inquiétude, de reconstruire un lien de confiance entre les acteurs, dont le Sénat", a indiqué M. BUFFET.

Trois référendums successifs ont rejeté l'indépendance. Le dernier en date, le 12 décembre dernier, a suscité des polémiques à la suite du refus des indépendantistes kanak de prendre part au scrutin dont ils réclamaient le report, en raison notamment de la crise sanitaire. Le vote, marquant l'aboutissement de l'accord de Nouméa, a été remporté haut la main (96,5 %) par les partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France, mais le FLNKS conteste sa légitimité et accuse l'Etat d'être "partisan". La coalition indépendantiste a rappelé hier dans un communiqué qu'elle réclame des discussions "bilatérales avec l'Etat qui concerneront uniquement le transfert des compétences régaliennes".

"Le boycott du 3^{ème} référendum fait que les indépendantistes ne souscrivent pas à ce stade au processus" a précisé M. SUEUR, qui a réaffirmé la volonté des sénateurs "de renouer les fils du dialogue". Les sénateurs sont restés très prudents sur la marche à suivre après la fin du cycle ouvert par les accords de Matignon en 1988, "dont les acquis doivent être préservés" pour M. BAS. "Il faut que le dialogue se noue rapidement sur tous les sujets et il faut aussi retrouver la confiance", a-t-il ajouté. "Le travail doit continuer", en préservant une part d'autonomie, tout comme un partenariat, qui sont tous deux "nécessaires" ont indiqué les trois sénateurs. "Pour nous l'enjeu est, dans un climat d'inquiétude, de reconstruire un lien de confiance, et à l'égard du Sénat en particulier" a déclaré M. BUFFET. "En effet lorsque le gouvernement aura établi une stratégie et déposera un projet de loi, c'est au Sénat qu'il sera examiné en premier", a expliqué le président de la commission des Lois.

En juin 2021 à Paris, avant la controverse sur la date du référendum, le ministre des Outre-mer, alors M. Sébastien LECORNU, avait annoncé "l'organisation avant juin 2023 d'un référendum de projet" sur les nouvelles institutions de la Nouvelle-Calédonie afin de baliser la suite de l'accord de Nouméa. Sur Twitter, la Première ministre Elisabeth BORNE a indiqué dimanche que l'Etat "dans l'esprit de la déclaration du 1^{er} juin, ouvrira le dialogue avec l'ensemble des partenaires (calédoniens) dans les prochaines semaines".

Ces 3,5 %, qui constituent selon le ministère la plus forte hausse en pourcentage depuis 37 ans, "s'additionnent" à l'augmentation moyenne de 1,5 % constatée chaque année sur les traitements des fonctionnaires et contractuels. Grâce à la mesure, "plus aucun agent" ne sera rémunéré au niveau du SMIC dès le 1^{er} juillet, a assuré le ministère, alors que la reprise de l'inflation avait précipité près de 700 000 agents dans cette situation.

Alors que l'inflation a atteint 5,2 % sur un an en mai selon l'INSEE, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a insisté sur la complémentarité de ces augmentations "naturelles" et du dégel de 3,5 % du point d'indice, le mécanisme qui sert de base au calcul de la rémunération des agents publics. Cette revalorisation se verra sur la fiche de paie des agents publics au mois de juillet ou au mois d'août avec effet rétroactif pour le mois de juillet.

Le premier dégel du point d'indice depuis février 2017 représentera un coût total de 7,5 milliards d'euros, réparti entre l'Etat et les collectivités, selon le ministère.

M. GUERINI a en outre annoncé quatre mesures additionnelles pour soutenir le pouvoir d'achat des agents, via des primes, des aides au transport et à la restauration et des mesures visant les agents de catégorie B.

Si l'augmentation de 3,5 % consentie mardi rompt avec une décennie pauvre en mesures salariales générales, le syndicat CGT des agents de l'Etat a immédiatement jugé qu'elle "ne permet pas de stabiliser le pouvoir d'achat de millions d'agents" publics. Pour nous, le minimum est (une augmentation) de 10 % avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2022 et indexation à l'inflation", a fait valoir Mme Céline VERZELETTI, co-secrétaire générale de l'UFSE-CGT.

"Les mesures annoncées aujourd'hui sont un premier pas, non négligeable. Une hausse de la valeur du point d'indice de 3,5 % est inédite", a salué pour sa part la CFDT Fonctions publiques. "Mais le contexte d'inflation est tout aussi inédit", a d'emblée tempéré Mme Mylène JACQUOT, secrétaire générale du deuxième syndicat de la fonction publique.

M. Sébastien MARTIN, président d'Intercommunalités de France, appelle donc le gouvernement à ouvrir sans délai des discussions avec les élus locaux sur les finances locales

Intercommunalités de France, que préside M. Sébastien MARTIN, président (DVD) de la communauté d'agglomération Le Grand Chalon, a pris acte de la décision du gouvernement, considérant qu'il s'agit d'une "décision juste pour les collaborateurs de la fonction publique territorial".

Cependant, l'association d'élus estime "qu'on ne peut multiplier les mesures augmentant les charges des collectivités sans aborder le sujet de leurs ressources". M. Sébastien MARTIN appelle donc le gouvernement à "ouvrir sans délai des discussions avec les élus locaux sur le sujet des finances locales et de leur évolution dans les prochaines années".

"A défaut, c'est la capacité à investir et le développement économique local qui se trouveront fortement impactés, notamment en ce qui concerne le bâtiment et les travaux publics" a indiqué Intercommunalités de France.

Le Sénat : Organigramme - Biographies des sénateurs

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15